

**PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE**

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE, MAIRE DE SERIGNE
NOËLLA LUCAS	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE L'ORBRIE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
PIERRETTE RAGUIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
BERNARD BŒUF	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE ST HILAIRE DES LOGES
MICHEL BOSSARD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE
DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
JEAN-PAUL DUMOULIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE D'OULMES
DENIS LA MACHE	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT SIGISMOND, CONSEILLER REGIONAL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
OLIVIER BAZIREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MENOMBLET
JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LA CHATAIGNERAIE
DAMIEN CRABEL	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE LA TARDIERE
YVON GOURMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
ERIC RAMBAUD	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE, MAIRE DE BAZOGES EN PAREDS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE HERMINE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT**

JEAN-PIERRE ROUX	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT
------------------	-------------------	-----------------------

**ABSENTS EXCUSES :**

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
LOUIS-MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU BREUIL BARRET
ANNE-MARIE COULON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
LAURENT DUPAS	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE VELLUIRE
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	DEPUTE, CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
JEAN POUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
JOEL SARLOT	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
JACKY ROY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

**ABSENTS :**

NORBERT BARBARIT	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE HERMINE
PIERRE CAREIL	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINTE GEMME LA PLAINE
DOMINIQUE GAUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT AUBIN LA PLAINE
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES
PHILIPPE GRELIER	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LIEZ
SEBASTIEN ROY	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT LAURENT DE LA SALLE

**Y ASSISTENT :**

M. JEAN-CLAUDE RICHARD, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE  
MME FLORENCE VERGER, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE ;  
M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS E FONTENAY LE COMTE ;  
M. BERTRAND DE LA BONNELIERE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE ;  
MME KARINE GAUTREY, RESPONSABLE DU SERVICE SOLIDARITES TERRITORIALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE ;  
MME ISABELLE NAROLLES, POUR LE SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

**ABSENTE EXCUSEE :**

MME CLAUDETTE BOUTET, PRESIDENTE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE

M. Jean-Claude RICHARD, Président de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise accueille les membres du Comité Syndical et tient à rappeler le rôle du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes adhérentes, de porter des projets communautaires ou intercommunautaires, notamment dans le cadre des contrats régionaux.

Le Président, Valentin JOSSE ouvre la séance.

---

**Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-trois, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Stéphane GUILLON Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 AVRIL 2016**

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 avril 2016

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE** : (DELIBERATION N° 16.11)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 avril 2016

**3 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES**

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions

Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

**RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
  - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

- les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

**DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :**

**RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population respective des 4 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 4 EPCI.
- = Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du SCOT
- = les subventions de l'Union Européenne

**DÉPENSES :**

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Au vu du résultat de fonctionnement de 2015 et du budget primitif 2016, il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

**MISSIONS DU SOCLE COMMUN**

PARTICIPATION 2016	NOMBRE DE COMMUNES	Population (RP 2013) source INSEE	PARTICIPATION 2016
Cc du Pays de Fontenay le Comte	19	30 485	8 841 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	16	16 155	4 685 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	18	15 673	4 545 €
Cc Pays de l'Hermenault	8	4 867	1 411 €
Cc Pays de Ste Hermine	12	11 160	3 236 €
<b>TOTAUX</b>	<b>73</b>	<b>78 340</b>	<b>22 719 €</b>

**MISSIONS A LA CARTE**

SUPERFICIE (ha)	SCOT / LEADER 40 % SUPERFICIE	COTISATION SUPERFICIE	SCOT / LEADER 60 % POPULATION	COTISATION POPULATION	TOTAL PARTICIPATION SCOT / LEADER	TOTAL PARTICIPATION 2016
33 370	13 348	4 496 €	18 291	9 916 €	14 412 €	23 253 €
29 930	11 972	4 032 €	9 693	5 255 €	9 287 €	13 972 €
31 660	12 664	4 265 €	9 404	5 098 €	9 364 €	13 909 €
12 980	5 192	1 749 €	2 920	1 583 €	3 332 €	4 743 €
						3 236 €
<b>107 940</b>	<b>43 176</b>	<b>14 542 €</b>	<b>40 308</b>	<b>21 853 €</b>	<b>36 395 €</b>	<b>59 113 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 16.12)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2016 comme indiquée ci-dessus
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2016 comme indiquée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus

#### **4 – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Lors de sa séance du 14 avril dernier, les écritures suivantes ont été votées au budget 2016 comme suit :

Compte 002 :	60 262 €
Compte 001 :	2 428 €
Compte 1068 :	2 888 €

Il convient de reprendre les écritures suivantes :

Compte 002	60 263,28 €
Compte 001	2 426,32 €
Compte 1068	2 889,32 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE** : (DELIBERATION N° 16.13) :

**D'APPROUVER** les modifications du budget 2016 comme indiqué ci-dessus

#### **5- QUESTIONS DIVERSES**

##### **ETUDES POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) :**

Le Président rappelle que la consultation pour le marché de prestations intellectuelles d'études relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Est Vendée s'est clôturée le 29 avril dernier.

Après vérification des offres, il apparaît qu'une erreur juridique a été constatée après la mise en concurrence mettant en cause la sécurité juridique de la procédure et du marché qui aurait été conclu.

Afin de sécuriser la procédure, le Président informe avoir décidé de déclarer cette procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général.

Une prochaine consultation sera relancée pendant l'été afin de réunir la prochaine CAO mi-septembre.

##### **RESSOURCES HUMAINES :**

Le Président indique que lors du débat d'orientation budgétaire du 23 février dernier il avait été convenu le recrutement d'un chargé de mission.

Dans le cadre d'un vecteur de rapprochement et de travail en commun, Il précise qu'il a lancé une réflexion sur de la mise à disposition de personnel qu'il soumettra au prochain comité syndical :

- Pour le volet SCoT : avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Pour le volet LEADER : avec la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

Le temps de travail pourrait être de 0.2 ou 0.3 ETP.

La mise à disposition pourrait être proposée rapidement pour être opérationnelle en septembre prochain.

Des entretiens avec le personnel concerné ont déjà eu lieu.

MM. David, Billaud et Biré trouvent le temps consacré trop juste.

M. Billaud demande de la prudence quant au SCoT et précise qu'un suivi sera nécessaire après son approbation.

M. Biré rappelle l'importance du Syndicat et de ses missions et souhaite que celles-ci permettent d'impliquer le personnel.

M. Lalère s'interroge sur les raisons du choix de deux personnes au lieu d'une comme décidé précédemment.

Le Président précise que les tâches sont importantes, nombreuses et diversifiées et qu'une seule personne ne pourrait assurer, seule, toutes ces fonctions. « La démarche SCOT et la démarche LEADER vont se décliner dans la même temporalité et que de ce fait il est important d'avoir deux personnels distincts qui puissent porter la mission induite.

Aussi, au sein de nos intercommunalités nous avons des personnels compétents et en optant par des conventions de mise à disposition on implique ainsi les techniciens de nos communautés de communes au bon fonctionnement du Syndicat au profit du rayonnement et du développement de notre territoire en concertation. »

Le Président demande à l'assemblée de poursuivre sa démarche sur le sujet.

M. David révèle les avantages et les inconvénients de cette décision. Il faut que les personnes qui assureront ces fonctions aient du temps et soient performants.

La majorité donne son accord sur le principe à la poursuite de la réflexion, à condition que les missions soient bien définies.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Vu pour être affiché le 9 juin 2016, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Fait à Fontenay le Comte,  
Le 9 juin 2016

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned above the printed name 'Valentin JOSSE'.

**Valentin JOSSE**

**VU ET VALIDÉ PAR M. STEPHANE GUILLON, SECRETAIRE DE SEANCE**